

Connection des futurs ports aux réseaux cellulaires privés

(Par Taimur Lodhi, Directeur marketing stratégique chez Ericsson)



Le Journal de

NOTRE EPOQUE

Journal Beninois d'investigation, d'analyse et de publicité

Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)

www.notreepoque.bj

N° 228 du Vendredi 05 Mars 2021

Le Centre de Formation de de Perfectionnement

LOLO



DEVENEZ

styliste-modéliste-tailleur pro

EN 6 MOIS

Conditions : Être un professionnel de la mode ou déjà diplômé

Processeur Intel® i3-10

Inscrivez-vous à Africa Comit

www.africacomit.com

RECKYA MADOUGOU

P-3

Les explications du P.S METONOU sur son interpellation

(Claudine PRUDENCIO et l'UDBN dénoncent toute manipulation de des populations)

Axes routiers

P-10

Hervé HEHOMEY lance les travaux de la phase II de la route des pêches.

Vie des Institutions de la République

P.2

Remise des clés du siège de la Cour, une audience inaugurale

Présidentielle

Réaménagement des mesures préventives de lutte contre la COVID-19

P.3

Rendu du projet social 100% aspirants

La JCI Abomey-Calavi Émeraude sensibilise sur l'hygiène

P.2

Sport/ Diplomatie
Da Silva Gbony Josseline distinguée Grande Croix fédérale du Mérite

P.9



Votre Spécialiste en Ingénierie de Revêtements et des Constructions Modernes.

+229 52 38 51 00

+229 99 71 10 62

zbgroupbtp@yahoo.fr

Akpakpa - Cotonou, BENIN



TENDANCES ACTUELLES

Football : La CAF au fond du Trou ?

Le dossier de candidature à l'élection de la présidence de la CAF se transforme en un examen d'étude de dossier par la FIFA.

On savait depuis 2019 que la CAF avait touché le fond, mais l'on ne pouvait imaginer qu'elle était tombée si bas. Dès fin décembre 2020, et la première semaine du mois de janvier 2021, la Confédération africaine de football a multiplié des communiqués semant la confusion dans la tête des fans, des électeurs et même des candidats. Elle savait qu'elle était attendue le 12 janvier 2021 pour annoncer officiellement qui est éligible et qui ne l'est pas.

Une CAF désemparée.

Entre le 5 et le 9 janvier 2021, la CAF est complètement désorientée, elle n'a plus le contrôle de la situation. A trois jours du verdict de l'annonce des candidatures, elle monte au créneau et étale un chapelet d'explications. Quelques parties du communiqué du 9 janvier 2021 sont évocatrices de la pression qu'elle subit : « La commission de gouvernance de la CAF devra soumettre, à la commission de contrôle de la FIFA, les candidatures reçues pour le poste de président de la CAF, étant entendu que le président de la CAF a vocation à devenir vice-président de la FIFA. » Au-delà du principe et du respect des textes, on peut sans risque de se tromper parler d'une vassalisation de la CAF sous Infantino. D'ailleurs le dernier paragraphe du communiqué du 9 janvier 2021 fait dans le politiquement correct mais à y voir de prêt, la CAF à la tête dans le guidon tandis que la FIFA a le frein en main. Cet extrait illustre bien cette caricature : « La commission de gouvernance de la CAF devra déterminer, avec la commission de contrôle de la FIFA, une date d'officialisation dans les plus brefs délais, de la liste définitive de tous les candidats à toutes les élections à savoir : membres du comité exécutif, membres du conseil de la FIFA et président de la CAF. »

Une CAF soumise ?

Entre le 5 et 6 janvier 2021, elle valide les candidatures de l'Ivoirien Jacques Anouma, ancien président de la Fédération ivoirienne de football et du Sénégalais Augustin Senghor, actuel président de la Fédération sénégalaise de football, et programme une audition le 28 janvier au Caire pour les candidats sud-africain et mauritanien, respectivement Patrice Motsepe et Ahmed Yahya. La commission de la gouvernance de la CAF a annoncé le 6 janvier 2020, qu'elle procéderait à la vérification de dossiers complémentaires de ces deux derniers. Dans la foulée, le président de la Fédération mauritanienne de football envoie à travers un courrier un violent tacle à CAF. En somme, elle jetterait de l'opprobre sur sa candidature par ce procédé de proclamation des résultats et le défavoriserait dans son début de campagne.

La FIFA smashe la CAF

Les résultats de ce qui peut être considéré comme un examen sont tombés le 26 janvier 2021. En clair, la FIFA a anticipé, elle devance la CAF qui a prévu ses auditions le 28 janvier 2021. A part Ahmad Ahmad qui est déclaré inéligible au poste de président de la Confédération africaine de football, les 4 autres candidatures sont validées. Cette décision de la FIFA met la commission de la gouvernance de la CAF en difficulté.

Une audition qui compte pour du beurre ?

La commission de gouvernance aura-t-elle du caractère pour aller contre la FIFA ? Pas si évident que ça car le président de la Fédération internationale de football association, Gianni Infantino est à la baguette sur le continent. Qui osera le défier ? Constant Omari, un des puissants hommes du football africain et Khireddine Zetchi, ont vu leur candidature invalidée à la FIFA. A qui le tour prochainement ? La CAF est-elle indépendante ou inféodée à la FIFA ? Elle semble perdre tout pouvoir. Et même après la décision du TAS qui rétablit le président Ahmad Ahmad dans ses droits, le comité exécutif de la Confédération africaine de football, dans une nouvelle comédie, demande à la FIFA de trancher. Les dates du 2 et du 3 mars seront décisives pour Ahmad Ahmad et tout le football africain au tribunal arbitral du sport.

Hugues Zinsou Zounon

Rendu du projet social 100% aspirants La JCI Abomey-Calavi Émeraude sensibilise sur l'hygiène et fait don de matériels d'assainissement à Glo-Djigbe



Dans la perspective de leur adhésion à la grande famille de la jeune chambre internationale, les aspirants de la JCI Abomey-Calavi Émeraude à travers le projet 100% aspirants démontrent déjà leur engagement à servir et à impacter. À travers ce projet, ils ont sensibilisé sur l'hygiène et la salubrité et ont fait don de poubelles au marché et au commissariat de l'arrondissement de Glo-Djigbe.

Six grandes poubelles en fer ont été gracieusement offertes par les aspirants de la Jeune chambre internationale Abomey-Calavi Émeraude au marché et au commissariat de Glo-Djigbe dans la commune d'Abomey-Calavi. Cette œuvre s'inscrit dans le cadre du projet 100% aspirants intitulé : « Sensibilisation sur l'hygiène et la salubrité et don

de poubelles» dont le but est de sensibiliser les usagers du marché de l'arrondissement de Glo-Djigbe sur les notions d'hygiènes afin que ces derniers s'approprient de bonnes habitudes sanitaires pour entretenir et maintenir leur cadre de vie sain. La sensibilisation faite en langue locale a permis aux uns et autres de toucher du doigt les conséquences néfastes de la mauvaise hygiène. Selon le président de la Jeune Chambre Internationale Abomey-Calavi Émeraude, Antoine LEDEDJI, ce rendu du projet est le fruit d'une synergie d'action et d'une franche collaboration entre les aspirants et les membres de son Comité Directeur Local. << Ces actions que nous menons font partie de nos obligations en tant que membre de la Jeune chambre internationale. Nos mamans, nos sœurs souffrent

du fait de l'insalubrité qui règne dans les marchés et l'État à lui ne peut pas tout faire c'est pourquoi nous avons jugé utile d'apporter notre modeste contribution à travers cette sensibilisation pour que les vieilles habitudes changent.» a-t-il laissé entendre avant d'exhorter à plus d'actions pour maximiser l'impact au sein de la communauté. C'est un don qui vient à point nommé selon le responsable du marché et le commissaire de l'arrondissement de Glo-Djigbe qui ont fait la promesse d'une utilisation judicieuse du précieux don. Le chef d'arrondissement de Glo-Djigbe a dit toute sa gratitude à l'endroit de la JCI Abomey-Calavi Émeraude pour cet acte: << Désormais, toutes les ordures doivent aller dans la poubelle.» A-t-il prodigué aux usagers de ces deux lieux. Il a profité de l'occasion pour attirer l'attention des membres de l'organisation sur d'autres besoins de la localité. Des besoins qui selon le premier responsable de la JCI Abomey-Calavi Émeraude sont en cours d'étude Emeric C. OKOUELI



Vie des Institutions de la République Remise des clés du siège de la Cour constitutionnelle



Les clés du siège rénové de la Cour constitutionnelle ont été officiellement remises au Président de cette haute juridiction cet après-midi du lundi 1er Mars 2021 par le ministre du cadre de Vie, Didier José TONATO. Dans son propos liminaire, le Ministre du Cadre de Vie a chaleureusement remercié le Président de la Cour constitutionnelle, le Professeur Joseph DJOGBENOU, les conseillers pour leur patience ainsi que le gouvernement pour avoir mis

les moyens financiers à disposition. (Extrait Elément sonore). C'est donc un immeuble flamboyant neuf, qui respecte les dernières exigences en matière de sécurité, que l'Etat béninois a remis ce soir à la Cour constitutionnelle. José TONATO sur les aspects techniques du chantier (Extrait Elément sonore 1). La rénovation du siège de la Cour constitutionnelle par la société MAPOLO a permis de préserver l'historicité de ce patrimoine tout en réhabilitant le lieu en termes de sécurité, d'accessibilité et de modernité. Pour le Président de la Cour constitutionnelle, cet édifice permet d'améliorer le cadre de vie des membres de la Haute juridiction, du personnel et

les conditions d'accueil du public. Mais aussi, à cause de la modification du règlement intérieur qui rend la procédure devant la Cour Constitutionnelle, gratuite, transparente, contradictoire et accélérée. (Extrait Elément sonore) Le siège rénové de la Cour constitutionnelle est facilement repérable à Ganhi. Il est situé sur l'avenue du Gouverneur Général PONTY, non loin de la Préfecture de Cotonou. AP/PCC



Cour constitutionnelle Une audience inaugurale ouvre le rideau

La Cour constitutionnelle a effectué ce jeudi 04 Mars 2021 son audience inaugurale dans ses nouveaux locaux à Ganhi. C'était en présence de nombreuses personnalités : il y avait

entre autres: le President du conseil constitutionnel du Burkina Faso, le Garde des sceaux, Ministre de la justice, Séverin Quenum, une dizaine d'avocats. L'audience a été présidée par

le Professeur Joseph DJOGBENOU. Nous y reviendrons.

Reckya MADOUUGOU

Les explications du PS de la CRIET, Mario METONOU sur son interpellation.



Interpellation de Reckya MADOUUGOU par la police. Communiqué de la CRIET relatif à l'interpellation de Mme MADOUUGOU. Le 3 mars 2021 vers 19 heures, Madame Réckyath MADOUUGOU a été interpellée par la police Républicaine. L'intéressée avait été gravement mise en cause dans une procédure d'enquête ouverte le vendredi 26 février 2021 contre les nommés Ibrahim MAMA TOURE, Colonel de l'ex gendarmerie à la retraite et Georges SACCA. A l'étape actuelle, les faits ainsi qu'ils ressortent de la procédure d'enquête se présentent comme suit : Disqualifiée de la course à l'élection présidentielle d'avril 2021, Madame

Réckyath MADOUUGOU et certains membres de sa formation politique ont, selon toute vraisemblance, formé le dessein de perturber le déroulement du prochain scrutin en perpétrant des actes de terreur de grande ampleur. Ainsi, le 24 février 2021 vers 22H30, Georges SACCA qui se trouve être l'un des plus proches collaborateurs de Madame Réckyath MADOUUGOU à Parakou, est entré en contact avec le colonel Ibrahim MAMA TOURE pour, dit-il, lui confier une mission très sensible et importante. Cette mission prévue pour se dérouler en plusieurs étapes devait commencer par le meurtre d'une autorité influente de la ville de Parakou sur un axe routier emprunté régulièrement par cette dernière. La mission devait ensuite se poursuivre par l'élimination d'une seconde autorité politique à l'occasion des obsèques de la première victime. Le but de ces manœuvres est de provoquer la terreur, le chaos et de parvenir ainsi à faire suspendre le processus électoral en cours. Le Colonel Ibrahim MAMA TOURE accepte la mission. Les deux mis en cause

définissent les modalités de la première opération avant de s'accorder sur son coût. La somme convenue est versée par Georges SACCA au colonel Ibrahim MAMA TOURE dans la journée du vendredi 26 février 2021 peu avant 11 heures. Juste après la remise des fonds, les deux individus sont interpellés par la Police Républicaine. De l'aveu du colonel Ibrahim MAMA TOURE chargé de l'exécution de la mission, il ressort que cette somme a été envoyée par madame Réckyath MADOUUGOU. C'est ce qui justifie l'interpellation de cette dernière dans le cadre de l'enquête. Il faut rappeler que l'atteinte volontaire à la vie des personnes, à leur intégrité, ou à leur liberté, ainsi que l'enlèvement ou la séquestration des personnes lorsqu'elle a pour but de contraindre indûment les pouvoirs publics à accomplir ce qu'ils ne sont pas tenus de faire ou à s'abstenir de faire ce qu'ils sont tenus de faire est qualifiée de terrorisme par les articles 161, 162 et 163 de notre code pénal.

Je vous remercie.

Fait en notre parquet le 4 mars 2021

Elonm Mario METONOU

DOSSIER MADOUUGOU

Claudine PRUDENCIO et l'UDBN dénoncent toute manipulation de nos populations



IMPORTANT COMMUNIQUE DE L'UDBN, AU SUJET DU DOSSIER MADOUUGOU... Dans la soirée du Mercredi 03 Mars 2021, Madame Réckyath Madougou a été interpellée par la police républicaine, dans le cadre d'une enquête commandée par le Procureur spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et du Terrorisme (CRIET). L'interpellation de Mme Madougou, qui fait suite à celle d'autres personnes proches d'elle, suscite beaucoup de commentaires tendancieux et autres réac-

tions susceptibles d'instaurer dans l'opinion, l'idée d'une situation trouble. Le Bureau Exécutif National du Parti Union Démocratique pour un Bénin Nouveau (UDBN), qui suit de très près l'évolution de la situation sociopolitique, estime que les faits évoqués par le Procureur spécial le 04 mars 2021, sont si préoccupants qu'ils nécessitent que le Parquet spécial s'en saisisse. A l'étape de la procédure, nous devons savoir raison garder pour ne pas donner dans la désinformation et pour observer les réserves nécessaires vis-à-vis d'un dossier faisant l'objet d'enquête préliminaire. Accroché aux lois de la République, au respect des Institutions Etatiques et au principe de séparation des pouvoirs, le Parti UNION DEMOCRATIQUE POUR UN BENIN NOUVEAU exhorte nos compatriotes, où qu'ils se trouvent, sur toute l'étendue du territoire national et dans la diaspora, à éviter toute interprétation manipulée et à garder la totale sérénité.

Présidentielle

Réaménagement des mesures préventives de lutte contre la COVID-19

GRANDES DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES DU 3 MARS 2021* Fixation des conditions de déroulement de la campagne de commercialisation 2020-2021 des noix de cajou ; Modification du décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) et nomination des membres de son Conseil d'administration ; Réaménagement des mesures préventives de lutte contre la COVID-19 dans le

cadre du déroulement de la campagne pour l'élection présidentielle d'avril 2021 ; Les nominations ci-après ont été prononcées. Au ministère du Travail et de la Fonction publique Directeur général de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) Monsieur Apollinaire Ahlonko CADETE-TCHINTCHIN Au ministère du Numérique et de la Digitalisation, sur proposition du ministre, Président de l'Autorité de Régulation des

Communications électroniques et de la Poste Monsieur Flavien BACHABI Vice-président de l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste Madame Fifatin Carelle TOHO-ACCLAS-SATO

Par ailleurs, Madame Baï Olga Léonie Perpétue AGBOHOUI HOUMANATO est relevée de ses fonctions de Directrice générale de l'Agence nationale des Soins de Santé primaires.



Editorial

La France adopte la réforme sur la monnaie communautaire << le FCFA devient ECO>>

Les ami(es) la vérité ne porte pas boubou que personne ne joue avec votre conscience, c'est pas la France qui doit décider du sort des pays africains qui sont déjà indépendant depuis des années. C'est comme quitter tes parents avec tes bagages pour aller en vacance chez votre voisin, c'est le nom seulement qui est changé sinon le reste c'est la France qui continue de décider point. L'Afrique n'appartient pas à nous les africains mais à la France. Et la grande faute provient de nos dirigeants africains qui devient à la fin des marionnettes pour ces colons une fois au pouvoir.

Aucun pays colonisé par la France n'a accédé au développement mais plutôt à la base de leur développement. Pourtant nos dirigeants refusent de voir plus loin que le bout de leur nez juste parce qu'ils passent des séjours à l'occident pour mendier au nom de leur peuple hors au contraire c'est pour leurs propres intérêts.

L'Afrique n'a aucune dette envers l'occident au contraire c'est eux qui nous doit. Demander à vos pantins (présidents) à qui vous prêtez de l'argent de vous le rendre parce que le peuple ne voit même pas la couleur et de 2endez à l'Afrique tout ce que vous avez pilé parce que vos terres n'ont rien si ce n'est que du pomme de terre.

Je regrette même mon passage dans ce pauvre pays où j'ai vu des gens pleuré □ parce qu'ils n'ont rien à manger et ne savent pas où dormir □ . Un pays où le taux des sans abris dépassent même le taux de chômage en Afrique.

RUDEL DAGAN

LE GEAI BLEU



La chronique de Kangny-Hessou Jean Damascène

Un petit pavé lancé dans la marre politique : un bruit soudain et l'attention de focalise sur la Directrice de l'Administration de l'Union Progressiste qui déclarait non sans humour que: «« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe ». Susciter une candidature, c'est bien contraindre. Le contexte du texte c'est bien le paysage des mouvements et autres initiatives éparses qui supplient les potentiels candidats. La réforme du système partisan voudrait que les partis politiques soient au cœur de l'activité politique. La présidentielle est un évènement éminemment politique.

«« L'UP ne suscite pas un candidat, nous présentons un candidat que nous allons soutenir et gagner le pouvoir. Nous ne nous lançons pas dans l'agitation. A l'UP, il y a une discipline du groupe »»

Pour le cas béninois, elle n'admet pas que l'opposition soit inscrite dans une perspective de parrainage d'élus. C'est donc à juste titre que l'UP voudrait se démarquer du tintamarre des mouvements bruyants pour se faire servante de la charte des partis politiques et de la constitution en vigueur. Il s'en suit donc une sérénité dont l'opposée est l'agitation. La présentation du candidat est un processus en amont. C'est une discussion patiente et ordonnée. Le processus est méthodique. Son achèvement est sanctionné par un congrès ou un conseil. Ce sont les implicites des propos tenus par Madame Christelle HOUNDONOUGBO vus sous le prisme de notre époque.

Infrastructures

Connection des futurs ports aux réseaux cellulaires privés



L'augmentation du développement mondial et de la population internationale a fait croître les demandes en matière de commerce et, par conséquent, de ports et de transport maritime. Pour gérer ce boom, les ports améliorent leurs opérations et leur efficacité grâce à l'automatisation, rendue possible par des réseaux cellulaires privés 5G-ready. Pour notre dernier rapport, nous avons collaboré avec des experts afin de détailler l'avenir connecté des ports et développer cinq cas d'usages qui illustrent comment surfer la vague montante. Selon la Banque mondiale, le commerce représentait plus de 60 % du produit intérieur brut (PIB) mondial en 2019. Et 90 % du commerce mondial est assuré par l'industrie du transport maritime, selon la Chambre Internationale de la Marine Marchande. L'importance considérable des futurs ports pour le transport maritime de marchandises en fait un élément vital pour le fonctionnement de l'économie mondiale. Selon les données statistiques de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement, parmi les quatre principaux types de navires (pétrole, marchandises en vrac, marchandises diverses et conteneurs standardisés au niveau mondial), les porte-conteneurs transportent la plupart des produits non-vrac du monde. De nombreux exploitants de terminaux por-

taires cherchent de nouvelles façons d'optimiser leurs opérations au moyen de l'automatisation. Toutefois, les ports à conteneurs sont ceux qui ont fait le plus de progrès en matière d'automatisation à ce jour. Cela est principalement dû à la nature uniforme et standardisée du fret. Par le passé, les ports opéraient indépendamment de leurs pairs et affichaient une faible collaboration internationale. Grâce à la standardisation mondiale des conteneurs, les ports ont pu former des alliances mondiales de conteneurs, créant ainsi des processus plus évolutifs et automatisés. Comme les installations intelligentes et connectées témoignent de gains et d'efficacités supplémentaires, les opérateurs portuaires portent un intérêt croissant au déploiement de nouvelles solutions. Cependant, la forte densité d'équipements dans un port intelligent à maturité présente de nouveaux défis et de nouvelles exigences à relever en matière de connectivité. Les dernières recherches d'Ericsson montrent que les futurs ports peuvent permettre de nouvelles réductions de coûts, avec un retour sur investissement de 178 %, ainsi qu'une plus grande sécurité des travailleurs portuaires et un impact environnemental plus responsable.

L'avenir des ports: un océan d'opportunités

L'industrie du transport maritime est appelée à se développer au cours de la prochaine décennie. Cargotec, dans sa présentation aux actionnaires (2020), a indiqué un taux de croissance annuel composé (ou compound annual growth rate CAGR) de 3,6 % pour le trafic mondial de conteneurs de 2013 à 2024. Pour faire face à la croissance et l'augmentation du trafic, les futurs ports devront adopter des modes opératoires plus intelligents et plus efficaces. Le rapport d'Ericsson, « Connected Ports - A guide to making ports smarter with private cellular technology »,

détaille les défis auxquels les ports se trouvent confrontés. Nous avons examiné comment les réseaux cellulaires privés, généralement 4G et 5G, joueront un rôle essentiel pour les surmonter en offrant une connectivité à haut débit, une faible latence et de bonnes performances dans des environnements à forte densité d'équipements. De plus, le rapport présente une analyse approfondie de cinq cas d'usages de première importance qui illustrent comment les réseaux 5G-ready répondent à des problématiques spécifiques et ouvrent la voie vers l'avenir. Pour cartographier les opportunités de ports connectés, Ericsson a collaboré avec des chercheurs d'Arthur D. Little et des experts d'ifm electronic GmbH, un des leaders mondiaux de la technologie des capteurs et de la trajectoire de l'Industrie 4.0. Naviguer en pleine tempête

L'accroissement de la population internationale et le développement économique entraînent également une augmentation de la demande des consommateurs et du commerce des produits industriels, et le transport par conteneurs doit lui aussi s'adapter pour tenir le cap. La hausse d'activité qui s'annonce met davantage de pression sur les ports afin qu'ils soient plus efficaces et plus pérennes tout en proposant des prix plus compétitifs pour continuer à attirer les grandes compagnies maritimes. Les opérateurs portuaires se tournent vers l'automatisation et la transformation numérique pour gérer les difficultés de croissance ou les turbulences à venir.

Le rapport décrit les défis clés auxquels sont confrontés les ports et la manière dont la transformation numérique peut aider les sociétés à innover dans le cadre d'opérations risquées et longues à rentabiliser. Par exemple,

si les ports adoptent le contrôle à distance ou l'automatisation des grues ou

d'autres équipements, ils réduisent le risque de blessures des opérateurs humains sur site et gagnent en efficacité. Par ailleurs, le rapport indique la voie à suivre pour combler les lacunes en matière de connectivité des futurs ports. Étant donné que les efforts d'automatisation et de transformation numérique précédents dépendaient de technologies de communication qui ne sont plus en mesure de gérer la densité, la largeur de bande et la latence requises aujourd'hui, les équipes nécessitent une nouvelle approche. Prenez pour exemple des véhicules autoguidés naviguant dans les ports tels que des chariots élévateurs sans équipage et d'autres véhicules de manutention. Ces véhicules en mouvement exigent une large bande passante et une connexion fiable. Les réseaux cellulaires privés 5G-ready assurent des services de communication critiques, comme les services de voix et de données. À l'avenir, cela permettra de prévenir les blessures, de minimiser l'impact économique lors de catastrophes ou de situations d'urgence et de réduire les risques financiers ou économiques futurs.

La 5G signifie également une navigation fluide dans l'avenir en matière de précision de positionnement, de fiabilité de connectivité pour les objets en mouvement, ainsi que de l'utilisation d'un seul backhaul pour tous les services. Ceci garantit aux opérateurs portuaires la possibilité de rationaliser l'approche au lieu d'installer plusieurs éléments d'équipement réseau sur une grue, par exemple.

Tracer la voie

Pour déterminer la valeur des ports connectés, nous avons élaboré un port de référence avec ifm electronic GmbH. Le port de référence représente l'un des 100 premiers ports à conteneurs du monde avec environ 4 millions d'EVP (équivalent vingt pieds) par an, générant environ 400 millions de dollars de recettes.

Nous avons analysé 5 cas d'usages en fonction de leur potentiel à générer une forte valorisation, ainsi que de leur faisabilité. Les cas d'usages comprennent : Les portiques automatisés sur pneus en caoutchouc (RTG) Les grues-portiques pilotées à distance (STS) Les véhicules guidés automatisés (AGV) La maintenance conditionnelle Des drones pour la surveillance et les livraisons Des ports sécurisés Bien que le potentiel des ports connectés puisse couvrir diverses applications, nos recherches ont indiqué que les cinq cas d'usages ci-dessus sont les plus importants, les portiques automatisés RTG, les grues-portiques pilotées à distance STS et les AGV à connexion cellulaire étant parmi les plus profitables aux ports. Quelles ont été les conclusions ? Tous les cas d'usages seraient amortis en deux ou trois ans, et si les cinq sont déployés simultanément, ils permettent un amortissement complet en deux ans et un retour sur investissement de 178 % dès la cinquième année. Au-delà des énormes avantages financiers, les ports connectés créent un triple avantage substantiel qui se traduit par une productivité et une efficacité accrues, une réduction des coûts, une meilleure sécurité pour les travailleurs et un impact environnemental plus responsable.

La condition préalable pour attraper cette « vague montante » est de mettre en place une connectivité rapide, fiable et sûre que seul un réseau cellulaire privé 5G-ready peut fournir. Pour consulter l'ensemble des résultats, consultez le rapport « Connected Ports » et découvrez le calculateur de valeur des ports intelligents, qui vous permettra de voir de nouvelles possibilités de retour sur investissement.

Ports Connectés

Ericsson trace la voie vers des ports plus intelligents grâce aux réseaux privés 5G



Ericsson a publié son nouveau rapport Connected Ports (Ports Connectés), décrivant des cas d'usages intelligents qui visent à optimiser les opérations portuaires, à créer de nouvelles réductions de coûts, à accroître la sécurité des travailleurs et la durabilité en utilisant des technologies cellulaires privées. Voici les points principaux. Les ports et le transport maritime sont essentiels au bon fonctionnement d'une économie globalisée. D'après la Banque mondiale, en 2019, le commerce représentait plus de 60 % du produit intérieur brut (PIB) mondial. Les données de la Chambre Internationale de la Marine Marchande (International Chamber of Shipping) révèlent que le transport maritime joue

de loin le rôle le plus important dans ce domaine, en facilitant environ 90 % du commerce mondial. Les ports du monde assurent littéralement la fluidité des échanges de marchandises. Le rapport complet, Connected Ports: A guide to making ports smarter with private cellular technology, décrit comment les problématiques que représentent l'immobilisation du matériel, la congestion des terminaux portuaires pour le chargement et le déchargement, la sécurité des travailleurs et l'impact environnemental pourraient être résolues grâce aux réseaux cellulaires privés. Les réseaux cellulaires privés 5G-ready fournissent la connectivité rapide, fiable et sécurisée requise par une infrastructure de port intelligent pour traiter les importantes masses de données générées par les grues, les véhicules, les équipements et les travailleurs. Dans les conclusions du rapport sur le secteur maritime, Ericsson a collaboré avec le principal fournisseur de technologies de capteurs, ifm electronic, ainsi

qu'avec des chercheurs du cabinet de conseil en gestion Arthur D. Little, en vue d'examiner et de quantifier cinq cas d'utilisation illustrant les applications les plus avantageuses en matière de technologies portuaires intelligentes : Les grues-portiques pilotées à distance chargent et déchargent les navires porte-conteneurs, déplaçant les conteneurs entre le navire et le quai avec précision et maniabilité. Les portiques automatisés sur pneus en caoutchouc empilent les conteneurs sur les terminaux, étape cruciale lorsqu'il s'agit d'empiler des conteneurs de grande capacité et d'assurer une bonne manuvrabilité.

Les véhicules guidés automatisés (VGA) naviguent dans le port à l'aide de capteurs 3D intelligents, manipulant tous les matériaux du port, ce qui réduit les coûts en matière d'énergie et les risques d'accident. La maintenance conditionnelle détecte les défaillances avant qu'elles ne se produisent, ce qui permet de réduire les temps d'arrêt imprévus et de

maximiser la productivité des actifs. Les drones livrent des documents du navire à la terre, ce qui réduit les coûts et l'impact environnemental des navires avec équipage tout en assurant la surveillance de la sécurité des ports. Le rapport prévoit que si les cinq cas de figure sont exploités ensemble, un amortissement complet peut être obtenu en moins de deux ans. Pour la cinquième année, le rapport estime que le retour sur investissement (ROI) serait de 178 % pour notre port de base standard.

Un des ports déployant déjà ce type de technologies intelligentes est le port italien de Livourne, qui exploite, par exemple, les technologies 5G pour améliorer l'échange d'informations en temps réel entre les différents acteurs du processus du terminal portuaire. Ces applications peuvent potentiellement réduire les émissions de CO2 de 8,2 % pour une opération du terminal. Pour en savoir plus, vous pouvez lire le rapport complet, Connected Ports: A guide to making ports smarter with private cellular technology, et essayer le Smart Ports Value Calculator pour déterminer le retour sur investissement (ROI) des ports déployant différents cas de figure.

À PROPOS D'ERICSSON

Ericsson permet aux fournisseurs de services de communications de tirer pleinement parti de la connectivité. Le portefeuille de la société englobe les réseaux, les services numériques, les services de gestion et les entreprises émergentes. Il est conçu pour aider nos clients à se convertir au numérique, à accroître leur efficacité et à trouver de nouvelles sources de revenus. Les investissements d'Ericsson dans l'innovation ont permis à des milliards de personnes dans le monde entier de bénéficier des avantages de la téléphonie et du haut débit mobile. L'action Ericsson est cotée au Nasdaq de Stockholm et au Nasdaq de New York. www.ericsson.com

Code de déontologie de la presse béninoise

Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, prennent toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont : Art 1er. L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiées doivent être spontanément rectifiées. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne céde à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct" ou d'un "direct", d'éléments d'information ou de publicité.

Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

Justice

Les Résultats du CAPA

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
101	MOUNSOU	Gérard N.	29,00	29,00	58,00	28,39	Refusé(e)
102	MOUNSOU	W. Boris Oliver	28,90	28,00	56,70	28,35	Refusé(e)
103	MOUNSA	H. S. Vivien	29,00	21,00	57,10	28,00	Refusé(e)
104	MOUNTON	Koffi Bruno	23,00	22,00	48,50	24,00	Refusé(e)
105	MOUNTONDJI	Randolph M. S.	28,00	21,50	52,00	26,50	Admissible
106	MOUNTONNAGNON	Fridys H. V.	28,00	21,50	52,00	26,00	Accepté(e)
107	MOUNVIDE	Z. Charles	24,00	21,50	62,50	28,75	Accepté(e)
108	MOUNZALI	Marie-Claire	26,00	26,50	52,50	28,00	Accepté(e)
109	MOUSSOU	François-Xavier	28,00	25,50	54,50	27,50	Accepté(e)
110	MOUZI-KOLAWOLE	O. Djemass	21,00	20,00	42,25	21,25	Refusé(e)
111	MOUSSOU	Isoufou	22,00	21,00	43,50	22,50	Refusé(e)
112	KABOURE	Patricia Martine D. C.	21,50	21,00	42,50	21,00	Accepté(e)
113	KANA-GADA	Boris	22,50	21,00	43,50	21,00	Accepté(e)
114	KANDANTY NAMOIMA	M'Bedjo Roger	25,00	22,50	47,00	22,50	Admissible
115	KARIMOU	H. Admirel	21,00	19,00	39,50	19,75	Admissible
116	KASSA	H. Ernest	22,00	20,00	42,25	21,25	Accepté(e)
117	KEREKOU	Saxa	22,00	20,00	40,00	20,00	Accepté(e)
118	KETEVI	Isoufou A.	25,00	26,50	51,50	26,25	Accepté(e)
119	KODJA	Isidore N.	20,00	18,00	38,00	19,00	Refusé(e)
120	KOLA	Florence	25,00	25,50	50,50	25,25	Accepté(e)
121	KOLLE	Adrien	26,00	27,50	54,50	26,25	Accepté(e)
122	KONON	H. Robert	21,00	22,00	43,00	21,50	Accepté(e)
123	KOUDADJA	Prudence	21,00	22,00	43,00	21,00	Accepté(e)
124	KOUDOU	Benjamin	21,00	20,50	41,75	20,88	Accepté(e)
125	KOUGBLEOU	Amzad	21,00	20,00	41,00	20,50	Accepté(e)
126	KOUGNMON	Eduard Géline	26,00	20,00	46,00	23,00	Accepté(e)

Signature : 07/04/2021

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
127	MOURETON	Gervais Yves	28,50	21,00	49,50	24,75	Accepté(e)
128	MOUBELLO	Zoukou A. A.	28,00	21,25	49,25	24,50	Accepté(e)
129	MOUSSAN	Ras Patricia	23,50	27,50	51,00	24,50	Accepté(e)
130	MOUDUYO	David	23,00	28,00	51,00	24,50	Accepté(e)
131	MOUCO	Withied Romuald	23,00	23,50	46,50	23,50	Admissible
132	MOUGNON	Louis G.	25,50	22,00	47,50	23,25	Accepté(e)
133	MOUKO	F. Irénée	29,00	28,00	57,00	24,50	Accepté(e)
134	MOUKO HOUESSOU	François de Salle	32,00	22,00	54,00	26,50	Accepté(e)
135	MOUKO	Wimets Aurel	28,00	22,00	50,00	24,00	Accepté(e)
136	MOUKO	D. Apessani	28,00	27,00	55,00	26,50	Accepté(e)
137	MOUKO	Mohamedou A.	28,00	27,00	55,00	26,50	Accepté(e)
138	MOUKO	Gamaliel Hermine	26,00	28,00	54,00	26,00	Accepté(e)
139	MOUKO	Obaly	29,00	20,00	49,00	24,50	Accepté(e)
140	MOUKO	Adelphie Claverine	28,00	28,00	56,00	24,75	Accepté(e)
141	MOUKO	Innack	21,00	20,00	41,00	20,50	Refusé(e)
142	MOUKO	Chidickodfan	22,00	20,00	42,00	21,00	Accepté(e)
143	MOUKO	Ghislaine	20,00	26,50	46,50	23,25	Accepté(e)
144	MOUKO	Flugence R.	20,00	26,50	46,50	23,00	Accepté(e)
145	MOUKO	Obaidi Souk	29,00	27,00	56,50	27,25	Accepté(e)
146	MOUKO	Jude G. D.	28,00	28,00	56,00	26,50	Accepté(e)
147	MOUKO	Emeline M.	21,50	23,25	45,00	22,75	Accepté(e)
148	MOUKO	Barthélémy	21,00	23,25	45,00	23,75	Accepté(e)
149	MOUKO	Alphonse	28,00	21,25	49,25	21,75	Accepté(e)
150	MOUKO	Mondial	27,50	28,00	55,50	27,00	Accepté(e)
151	MOUKO	G. Leslie	28,00	20,50	48,50	25,25	Accepté(e)
152	MOUKO	Akougnon Clément	28,00	20,00	48,00	24,00	Accepté(e)
153	MOUKO	Mahmane R.	21,00	21,00	42,00	21,50	Accepté(e)

Signature : 07/04/2021

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
154	MOUDANGA	M. H. Camille	27,00	22,00	49,70	24,85	Accepté(e)
155	MOUDANGA	Faithline	28,00	22,00	50,20	25,10	Accepté(e)
156	MOUDANGA	Didyssou	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
157	MOUDANGA	Al. Polycarpe	24,00	24,50	52,25	26,25	Accepté(e)
158	MOUDANGA	Yakoussou	22,50	26,00	48,50	24,25	Accepté(e)
159	MOUDANGA	G. Madi	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
160	MOUDANGA	Rasouli	21,00	21,00	42,00	21,00	Accepté(e)
161	MOUDANGA	H. Salomé	28,00	20,00	48,00	24,00	Accepté(e)
162	MOUDANGA	D. Richard	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
163	MOUDANGA	Silvère B.	25,00	21,50	46,50	23,25	Accepté(e)
164	MOUDANGA	Yves	25,00	21,50	46,50	23,25	Accepté(e)
165	MOUDANGA	Isoufou	21,00	20,50	41,50	20,75	Accepté(e)
166	MOUDANGA	G. Carole	25,00	20,00	45,00	22,50	Accepté(e)
167	MOUDANGA	H. Gassé	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
168	MOUDANGA	Louis Rodrigue	28,00	20,00	48,00	24,00	Accepté(e)
169	MOUDANGA	B. Sime	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
170	MOUDANGA	Yves	22,00	23,00	45,00	22,50	Accepté(e)
171	MOUDANGA	G. G. G.	22,00	23,00	45,00	22,50	Accepté(e)
172	MOUDANGA	A. Emmanuel	22,00	22,00	44,00	22,00	Accepté(e)
173	MOUDANGA	Koris Agnieszka	28,00	20,00	48,00	24,00	Accepté(e)
174	MOUDANGA	Antoine	22,00	20,50	42,50	21,25	Accepté(e)
175	MOUDANGA	M. M. Pandou	29,00	20,50	49,50	24,75	Accepté(e)
176	MOUDANGA	C. Jean-Marie	22,00	21,50	43,50	21,75	Accepté(e)
177	MOUDANGA	Lal	20,00	18,50	38,75	19,38	Admissible
178	MOUDANGA	Chou	28,00	22,00	50,00	25,00	Accepté(e)
179	MOUDANGA	Tessai Jean-Désiré	28,00	20,50	48,50	24,25	Accepté(e)
180	MOUDANGA	H. Paul	29,00	21,75	51,50	25,75	Accepté(e)
181	MOUDANGA	Christine	28,00	21,50	50,00	25,00	Accepté(e)

Signature : 07/04/2021

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale		Moyenne	Décision du Jury	
			Modèle Juridique	Alternatifs et Règlement des Conflicts			Droit Procès
182	MOUDANGA	Portet	28,00	21,75	50,75	25,38	Accepté(e)
183	MOUDANGA	A. Mariam	22,00	21,50	43,50	21,75	Accepté(e)
184	MOUDANGA	M. Kévin	27,50	25,00	52,50	26,25	Accepté(e)
185	MOUDANGA	Djige Peral	28,00	21,00	49,00	24,50	Accepté(e)
186	MOUDANGA	Mt. Maryline Horine	2				

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	DAVID	O. Céline	100,00	85,50	99,00	287,50	97,67	Admissible
102	DAYATO	Mylène Pauline					95,00	Admissible
103	DEDEGBE	Freddy	113,00	10,00	108,00	231,00	95,78	Refusé(e)
104	DEGILA	Randol					96,00	Admissible
105	DEGINOU	Étienne Romuald	108,00	10,00	105,00	223,00	92,60	Admissible
106	DEGUENON	A. Appolinaire	105,50	87,00	95,50	288,00	95,35	Refusé(e)
107	DEGUENON	S. U. Miguel	107,50	11,00	12,00	241,00	95,67	Admissible
108	DIABO	M. Ravi	113,00	98,50	133,75	345,25	98,83	Refusé(e)
109	DIASSA	Géobcia Juste	108,00	13,00	102,00	213,00	90,22	Admissible
110	DIAVODEO	H. Ismaïle Franck	108,00	12,00	99,50	219,50	94,44	Admissible
111	DIJOGBENOU	Alphonse	122,00	11,00	122,75	354,00	112,00	Admissible
112	DIKOLIO	Notable B.	109,00	10,00	107,75	226,00	98,78	Refusé(e)
113	DIJOMATIN	Ernest	109,00	95,50	99,25	213,50	98,11	Admissible
114	DIJOUAMON	Sylvestre	118,00	10,00	105,00	231,00	97,44	Admissible
115	DONOUVOSSI	Coco E. Charlemagne					96,00	Admissible
116	DOSSOU-YODO	Chimelle	98,00	11,00	108,50	217,50	95,44	Refusé(e)
117	DOTCHAMOU	Adja Samuel	98,00	11,00	98,00	214,00	95,44	Admissible
118	DOUGOU	Blouz Paul	99,00	10,00	106,75	215,75	95,87	Refusé(e)
119	EDIKOU	D. Ipor	97,50	98,00	10,00	29,00	98,78	Refusé(e)
120	EGLO	Amélie Ariâne Winnie	109,00	11,50	98,00	244,50	95,39	Refusé(e)
121	EHOUË	Landry Barnabé D.	108,00	10,00	102,25	210,00	95,44	Admissible
122	ESSE	Kouassi Christophe	104,00	11,75	111,25	326,00	104,83	Admissible
123	FADE	Henri	105,00	10,00	12,50	220,00	93,51	Admissible
124	FADONOUGBO	K. Emmanuel	106,00	11,00	107,75	213,00	98,44	Refusé(e)
125	FALOLA	Ulrich	108,00	94,00	11,25	203,00	91,44	Admissible
126	FATON	E. Dalton				200,00	100,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	ASSANI	Christian Jules H.	100,00	11,00	107,00	218,00	98,78	Admissible
102	ASSE	Comtan Armel				100,00	100,00	Admissible
103	ASSIEVI	S. T. Roland	100,00	10,50	14,00	214,50	92,28	Admissible
104	ASSINDANA	Emilia Sylviane Gisèle	100,00	13,00	12,00	213,00	11,89	Admissible
105	ASSOGBA	Asseline Patrick	110,00	20,50	11,50	242,00	103,94	Admissible
106	ASSOGUA	Eric Achille	123,00	10,00	12,25	248,25	102,00	Admissible
107	ASSOGUABA	Edm' René	121,00	10,50	101,50	233,00	94,89	Admissible
108	ASSONGBA	Ous	100,00	10,50	107,00	217,50	97,72	Refusé(e)
109	ASSOUNA	H. Justice	100,00	14,00	108,00	212,00	96,00	Admissible
110	ASSOUTO	Abdoul Chakour N. S. Y.	140,00	27,50	15,25	311,50	12,39	Admissible
111	ATATCHI	Camella				100,00	100,00	Admissible
112	ATCHADE	S. Edwige	100,00	13,00	13,50	209,00	11,11	Admissible
113	ATTOLOU	Ursinette	100,00	13,00	13,50	213,00	11,33	Admissible
114	ATTOLOU	Victorine F. L.	140,00	14,50	18,00	263,50	98,44	Refusé(e)
115	HEALESSI	Molise Ulrich	100,00	10,00	10,50	210,50	95,72	Admissible
116	HEALESSI	Renaud Faure	111,00	11,00	12,75	233,00	101,25	Admissible
117	HEAOUNGASSOU	François Nelly	100,00	12,50	15,00	214,50	98,28	Refusé(e)
118	HIAYADOKOUN	Rapahie	100,00	16,75	17,50	244,25	102,54	Admissible
119	AZIMANZON	Landry	100,00	10,00	11,50	211,50	101,54	Admissible
120	BABA BOOR	Adama	103,00	10,75	10,50	214,00	107,61	Admissible
121	BADAROU	A. Abil	104,00	13,00	18,00	241,00	108,50	Admissible
122	BADIN	M. Angèle Anne	100,00	10,00	14,25	213,00	103,44	Admissible
123	BALLEY	Maryse Edith Aymé	100,00	11,50	10,50	211,50	104,50	Admissible
124	BALLOT	Maureille Lydia	100,00	10,75	10,25	211,50	102,50	Admissible
125	NEBATONON	Christiane H. L. A.	100,00	17,50	10,75	268,50	107,71	Refusé(e)

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	KOUNAGHE	Moscan	113,00	106,00	10,00	231,00	103,55	Admissible
102	KOUNOUWERA	M. Neville	113,00	88,25	99,75	211,00	95,97	Refusé(e)
103	KOUTCHELE	A. Farou	100,00	106,00	14,50	216,00	111,33	Admissible
104	KOUTINHOU	Cédric	100,00	14,00	103,50	211,50	95,83	Admissible
105	KOUTON	S. Dominique	100,00	10,50	104,50	214,50	98,39	Refusé(e)
106	KUPATEHOU	C. Martial				100,00	100,00	Admissible
107	KPEGOUNOU	Mounirou	104,00	104,00	101,00	310,00	103,33	Admissible
108	KPOBOZAN	Marcel	103,00	109,50	101,00	313,00	104,33	Admissible
109	KPOSSOU	T. Félix	100,00	109,00	14,75	323,00	111,11	Admissible
110	LAGABIDE	Véolia	100,00	108,50	108,00	316,50	105,50	Refusé(e)
111	LIGHEME	A. Hermine C.	100,00	11,00	107,75	218,00	105,50	Admissible
112	LOGO	Smile	111,00	12,00	11,00	234,00	117,00	Admissible
113	LOKO	Cédric	100,00	106,00	111,50	317,50	105,11	Admissible
114	LOKO	Mick	100,00	10,00	107,50	217,50	98,75	Admissible
115	LOUPEDA	Asma	100,00	10,50	107,00	217,50	98,75	Admissible
116	MAJUA	Regis Alain Céleste	100,00	10,00	108,00	218,00	98,33	Admissible
117	MAHOUWENGB	Emile	100,00	107,50	13,25	213,50	103,57	Admissible
118	MAMADOU DJAOUA	Mariama	100,00	105,50	107,25	212,50	104,33	Refusé(e)
119	MAMAH INOUSSA	Safourou	100,00	10,00	103,25	213,00	95,78	Admissible
120	MARFORIKAN	T. Céline	113,00	12,00	10,50	232,00	111,33	Admissible
121	MEHOUELLEY	C. Augustin				100,00	100,00	Admissible
122	MEINSAH	A. I. Serge				100,00	100,00	Admissible
123	MEVI	A. Antide	100,00	108,00	104,75	312,00	104,16	Admissible
124	MEVI	Zanklan Soumou Romualde	113,50	111,00	111,75	331,00	110,50	Admissible
125	MEWANOU	Didier D. H.	100,00	108,50	101,00	218,50	97,81	Admissible
126	MEGAN	Sewandou Sébastien				100,00	100,00	Admissible

REPUBLIC DU BENIN
MINISTERE DE LA JUSTICE ET DE LA LEGISLATION
CERTIFICAT D'APTITUDE A LA PROFESSION D'AVOCAT
RESULTAT D'ADMISSIBILITE (ECRIT) 2019 - 2020

N°	NOM	PRENOMS	Culture Générale	Modèle Alternatif et et Juridique des Conflits	Droit Procèsoral	Total	Moyenne	Délibération du Jury
101	MISSAHOGBE	C. Constantine	113,00	11,00	16,50	218,00	112,22	Admissible
102	MOROU	Khossa				100,00	100,00	Admissible
103	MOUSTAPHA	Seydouké	107,50	18,00				

I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

II- Publi-rédaction**1- Textes proposés par l'annonceur**

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo

 1 mois 3 mois 6 mois 1 an

Autre localité du Bénin

 10.000 F Cfa 25.000 F Cfa 45.000 F Cfa 80.000 F Cfa

Afrique/Europe /Monde

 12.000 F Cfa 30.000 F Cfa 50.000 F Cfa 90.000 F Cfa

Soutien

 15.000 F Cfa 35.000 F Cfa 55.000 F Cfa 120.000 F Cfa 100.000 F Cfa

NOM OU RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

BOÎTE POSTALE :

TÉL :

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON :

Ci-joint mon règlement d'un montant DE F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - Tél.:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre**AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE**

CONSEIL & STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION & PRINT

GRAPHISME & INPHOGRAPHIE - ÉVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB & DIGITAL - FORMATIONS

Éliminatoires de la Coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2021

Jiyed Redouane au sifflet du match Bénin vs Nigéria



Du 22 au 30 mars prochain, les différentes nations engagées dans la campagne des éliminatoires de la coupe d'Afrique des Nations Cameroun 2021 joueront les cinquièmes et sixièmes journées de ces éliminatoires. Et, pour le compte de cette cinquième journée qui se jouera le 27 mars 2021 au stade Charles de Gaulle de Porto-

Sport/Diplomatie

Da Silva Gbony Josseline distinguée Grande Croix fédérale du Mérite par le président allemand (Special Olympics Bénin honore)

Nommé ambassadeur du Bénin prêt la République fédérale d'Allemagne (RFA), par Patrice Talon, président de la République du Bénin, Da Silva Gbony Josseline, Présidente de Special Olympic Bénin a été distinguée par le président allemand Frank-Walter Steinmeier du prix la «Große Verdienstkreuz» (Croix fédérale du Mérite), une des prestigieuses décosations du pouvoir fédéral pour des mérites acquis dans la consolidation des relations de coopération entre la RFA et le Bénin, l'ensemble des Directeurs ; Coaches et Athlètes viennent, avec une fierté qui ne dit pas son nom, vous adressez nos sincères félicitations pour cette décoration. Cette distinction honore SPECIAL OLYMPICS BENIN.

Bénin. En effet, prévue pour être remise à la lauréate le 20 novembre dernier, cette cérémonie de distinction n'a pu avoir lieu en raison de la pandémie du covid 19 qui sévit sur le plan mondial. Signalons que, chaque année, des personnalités de grandes qualité sont choisies sur ordre du Président de la RFA pour recevoir la Große Verdienstkreuz et que Da Silva Gbony Josseline a reçu son prix il y a quelques jours.

Flavien ATCHADE

Pour cette matinée, parlons de la CAF, tenue en laisse par la FIFA.

Ce n'est qu'un accord de principe. Rien n'est encore signé. », soutient un dirigeant sportif africain. Et pourtant, les fuites savamment dissimillées ont enflammé les réseaux sociaux et les cercles sportifs en Afrique. Les coulisses des négociations de Rabat chapeautées par la FIFA, froissent les susceptibilités des Africains. « Infantino infantilise l'Afrique »

Le président de la FIFA est publiquement brocardé. « Après on ne pourra plus se plaindre d'une ingérence du Dieu FIFA », s'énerve un dirigeant de la CAF. La FIFA est soupçonnée, disons accusée de vouloir imposer ses poulains à la CAF en biaisant le processus électoral. Gianni Infantino est décrit comme « le nouveau colon qui perpétue l'infantilisation de l'Afrique et des dirigeants sportifs africains ».

Un cadre sportif ivoirien, totalement remonté avertit le candidat ivoirien: « Si notre candidat accepte ce deal pour être relégué à un rôle de chercheur de postes auprès de dirigeants moins expérimentés que lui, il aura vidé le crédit que sa stature et son expérience lui ont conféré après tant d'années dans ces sphères à la CAF et à la FIFA ». Grosse colère!

Les propositions de la FIFA...

À la base, Rabat devrait recevoir les trois candidats de l'Afrique de l'Ouest à l'effet de trouver un consensus sur une candidature unique à la présidence de la CAF. Jacques Anouma, Augustin Senghor et Hamed Yahya, se retrouvent le vendredi 26 février 2021 pour un premier tour de table. Aucun d'eux ne veut s'effacer au profit de l'autre. Le premier round entre les Africains de l'Ouest se solde donc par un échec qui ne dit pas son nom. Un deuxième round était alors prévu pour le samedi 27 février 2021.

C'est alors que la FIFA entre en jeu. Soutenue par certains pays, notamment le Maroc et l'Egypte. La rencontre est élargie au Sud-Africain Patrice Motsepe. Les observateurs sportifs apprennent plus tard, que plusieurs pays africains, entre autres, le Bénin et le Mali, ont viré dans le camp de la FIFA. Les propositions de l'instance internationale aux candidats est alors que le Sud-Africain prenne le leadership. Et les autres candidats s'alignent. Distribution des rôles et des postes. Un accord de principe est dégagé. Mais chaque candidat doit prendre attaché avec son pays, les autorités notamment avant d'aviser. Très vite, la presse africaine a échos des bonnes feuilles de l'accord. Les rédactions et les groupes de dis-

cussion s'enflamme.

Football et diplomatie

La tâche devient délicate pour les candidats. Ils ne peuvent pas décider sans l'accord des chefs d'Etat de leurs pays respectifs. L'Ivoirien Jacques Anouma a bien informé le chef de l'Etat, Alassane Ouattara des discussions de Rabat. Il attend cependant l'évaluation complète de la situation avec les autorités avant de se prononcer officiellement. Dans son entourage cependant, les réactions sont incisives. « Pas question d'accepter les propositions de la FIFA. »

Une source sénégalaise consultée par nos soins est pour le moins fataliste ou plutôt, réaliste. « La FIFA nous a divisés en Afrique de l'Ouest pour mieux régner. Gianni Infantino a vendu son projet aux chefs d'Etat qu'il a rencontrés. Il a le soutien du Maroc et de l'Egypte. ». La même source ajoute que Augustin Senghor ne perd rien au change. « S'il informe le président Macky Sall et que ce dernier décide qu'il arrête, il va arrêter ». Surtout que « le Sénégal sort semi-gagnant de Rabat avec Augustin Senghor aux portes du pouvoir. », soupire un cadre africain.

Le dernier combat de Anouma Le Sud-africain Patrice Motsepe est clairement le favori de la

SPORT/YAYA MOUSTAPHA FÉLICITE DA SILVA GBONY JOSELINNE POUR SA DÉCORATION



Cotonou le, 03 Mars 2021

Excellence
Madame l'Ambassadeur,
Madame la Présidente.

Objet : Lettre de félicitation

Excellence,

Suite à votre distinction par le président de la République Fédérale d'Allemagne, du prix la « Große Verdienstkreuz » (Croix fédérale du Mérite), une des prestigieuses décosations du pouvoir fédéral pour des mérites acquis dans la consolidation des relations de coopération entre la RFA et le Bénin, l'ensemble des Directeurs ; Coaches et Athlètes viennent, avec une fierté qui ne dit pas son nom, vous adressez nos sincères félicitations pour cette décoration. Cette distinction honore SPECIAL OLYMPICS BENIN.

FELICITATIONS EXCELLENCE MADAME L'AMBASSADEUR

Directeur National

YAYA Moustapha

Programme d'Entrainements et de Compétitions Sportives pour Personnes Handicapées Mentales. 98/357/DC/SG/SAAP du 10/11/1998 ECOBANK N°0010141113096101 / Tel : (229) 97 72 43 35 - 96711116 e-mail : sahenindirector2@gmail.com

CALENDRIERS DE LA SUITE DU CHAMPIONNAT

8ÈME JOURNÉE POUR LES CLUBS DES ZONES CENTRE ET SUD-OUEST ET ATLANTIQUE-LITTORAL; 10ÈME JOURNÉE POUR LES CLUBS DES ZONES NORD ET SUD-OUEST

LIGUE DE FOOTBALL DU BENIN (L.F.B)					
FÉDÉRATION BÉNÉGHOISE DE FOOTBALL (F.B.F)					
N°	Dates	Nom des	Stades	Observations	
407	09/03/21	REAL SPORTS # PANTHERES	PARISIENNE		
408	09/03/21	DYNAMIQUE # DYNAMO # P	DISONBOU		
409	09/03/21	ETERNEL # REQUINS	DISONBOU		
410	09/03/21	ADOUR # JAC	DISONBOU		
411	09/03/21	CAVALIERS # BURFLIES	TOGOBOU		
412	09/03/21	BERKE # TAKUNNU	DISONBOU		
413	09/03/21	ASPAC # AS POLICE	DISONBOU		
414	09/03/21	SOULÉ # AS COTONOU	DISONBOU		



LIGUE DE FOOTBALL DU BENIN (L.F.B)					
FÉDÉRATION BÉNÉGHOISE DE FOOTBALL (F.B.F)					
N°	Dates	Nom des	Stades	Observations	
829	10/03/21	ETAT # TONNERRE	DISONBOU		
830	10/03/21	ESPOIR # DASSE FC	DISONBOU		
831	10/03/21	ASP # DRAGONS	DISONBOU		
832	10/03/21	AL # ASV	DISONBOU		
833	10/03/21	SYNARIO # AS DAIMOSA	DISONBOU		
834	10/03/21	HODDO # ENERGIE	DISONBOU		
835	10/03/21	AVENIA # ASOTS	DISONBOU		
836	10/03/21	SIEFFA # U.S. ERATE	DISONBOU		



FIFA. Le tapis rouge lui est déroulé. Cependant, la bataille est loin d'être gagnée. Il devra aller chercher son butin dans l'urne. Le ministre ivoirien des Sports, Danho Paulin, contacté, s'est dit pour l'instant préoccupé par les élections législatives en Côte d'Ivoire. « Après le 6 mars (date des élections législatives), nous nous intéresserons à la CAF ». Pour certains observateurs, seul le président Alassane Ouattara peut arrêter Jacques Anouma. L'ancien président de la fédération ivoirienne de football a tout connu dans le football. Mais irait-il au bout de son combat contre la machine FIFA? « Il faut rire pour survivre face au spectacle du football africain », ironise un dirigeant de football africain.

Encadré/Football: Ce qui fait courir la FIFA en Afrique En février 2020, la FIFA aménage un terrain de proximité à Kinshasa. Des journalistes africains sont invités dans la capitale congolaise pour assister à l'inauguration du stade. Un projet FIFA pour rapprocher le football des pratiquants. À cette occasion, les dirigeants de la FIFA ne mâchent pas leurs mots. Ils dénoncent l'incapacité des dirigeants des fédérations africaines à utiliser les fonds disponibles de

justifier l'utilisation des fonds mis à leur disposition. La FIFA a les moyens pour développer et promouvoir le football sur le continent africain. Mais les associations nationales ne les captent pas. Deux pays avaient été cités en exemple: la Mauritanie et Djibouti, les bons élèves. Mais il y a bien plus: selon une autorité du football africain, l'ingérence n'existe que lorsqu'on l'invite ou l'encourage. Par exemple, l'UEFA et ses dirigeants ne mendient pas la FIFA pour avoir des subventions pour fonctionner ou se développer. « Les dirigeants de l'UEFA ont une gestion qui n'autorisent aucune immixtion de la FIFA dans leurs affaires et élections. Enfin, au plan des relations inter-personnelles entre dirigeants de ces organisations de football, il y a un comportement qui impose le respect mutuel. Lorsque nos dirigeants du football au plan fédéral et continental auront envers la FIFA un mental de partenaire (et pas d'éternel assisté) et surtout une gestion irréprochable, nul ne pourra s'inviter dans la conduite de leurs activités ». La FIFA est en territoire conquis par la faute des Africains eux-mêmes. Elle leur offre le biberon et donc veut choisir les mains qui doivent le tenir... Qui paie, commande!

Axes routiers

Hervé HEHOMEY lance les travaux de la phase II de la route des pêches.

Hervé HEHOMEY, Ministre des Infrastructures et des transports a officiellement lancé à Djègbadjé dans la ville de Ouidah, ce jeudi 04 mars 2021, les travaux d'aménagement et de bitumage de la route des pêches phase 2 et de ses bretelles que sont la route de l'esclave et la corniche Est de Cotonou. Il était accompagné à l'occasion de trois de ses collègues du gouvernement que sont : Jean Michel ABIMBOLA en charge de la Culture, José Didier TONATO en charge du cadre de vie et Aurelien AGBENONCI en charge des affaires étrangères. Ce projet de construction d'infrastructures contenu dans le Programme d'action du Gouvernement, s'inscrit dans le cadre du vaste programme de réhabilitation de la cité touristique de la ville de Ouidah qui se veut être, la vitrine du Bénin aux plans

historique et touristique.

Le projet d'aménagement et de bitumage de la route des pêches phase 2 se décompose en plusieurs sections comme l'a rappelé le Directeur général de la Société des Infrastructures Routières du Bénin Serge AHOUANDOGBO à cette cérémonie de lancement officiel. Il s'agit d'un projet intégré qui comprend : les tronçons : Adounko- Avlékété long de 7,43 kilomètres ; Avlékété-Porte du non-retour long de 13,95 kilomètres ; Adounko-Cococodjio long de 4,93 kilomètres et porte du non-retour-bouche du roi long de 2,36 kilomètres. Ce projet comprend aussi l'aménagement et le bitumage de la corniche Est de Cotonou qui va de l'ancien pont de Cotonou et fini à la clôture de l'hôtel PIM Alédo en longeant la lagune et longue de 4,10 kilomètres. Au

total, il s'agira de la construction d'infrastructures routières d'une longueur totale d'environ 32,77 kilomètres avec 03 ouvrages de franchissement, des aires de stationnement, de noues végétales, de pistes cyclables.

Pour le Ministre des Infrastructures et des Transports Hervé HEHOMEY, la réalisation de ces infrastructures répond à un triple objectif de mobilité et de desserte de la zone côtière, de gestion des aspects environnementaux et de mise en valeur des sites touristiques de la zone côtière entre Cotonou, Abomey, Calavi, Ouidah et Grand-Popo. Il s'agit aussi selon lui, d'assurer la continuité du projet jusqu'à la bouche du roi et en reliant la Route nationale inter Etats N°1 par des bretelles. L'achèvement de ces travaux dans la ville de Ouidah et environ permettra d'améliorer de manière significative les conditions de circulation et d'impulser un nouveau souffle au dynamisme

de croissance économique que connaît actuellement le Bénin.

La réalisation de l'ensemble des travaux sera assurée par le groupement d'entreprise Sogea Satom Bénin et Sogea Satom UK pour 36 mois, sous la supervision de la mission de contrôle constituée du consortium Louis Berger et Horsa. La Société des Infrastructures routières du Bénin Assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la Société des Infrastructures Routières du Bénin SIRB.

La cérémonie officielle de lancement des travaux a aussi été marquée par les allocutions du préfet des départements de l'Atlantique et du Littoral et du maire de Ouidah, on note également la présence du député Mathieu Adjovi des élus locaux et communaux, du conseiller du chef de l'Etat Mr Aristide TALON, et bien d'autres.

**Rénovation du siège de la Cour Constitutionnelle****Joseph DJOGBENOU reçoit officiellement les clés du joyau des mains du ministre José TONATO**

Le Ministre du cadre de vie et du développement durable, Monsieur José TONATO, a procédé le lundi 1er mars 2021, à la remise officielle des clés du siège rénové de la Cour Constitutionnelle au Professeur Joseph DJOGBENOU, Président de l'Institution. Ayant constaté l'état de dégradation très avancé du siège de l'Institution et des conditions inconfortables de travail de la Cour Constitutionnelle, le Ministre du cadre de vie et du développement durable a « pensé, dans l'alignement avec la politique générale de construction des infrastructures administratives et en attendant la construction du siège de la Cour Constitutionnelle à Porto-Novo, qu'il était nécessaire

d'améliorer substantiellement les conditions de travail des Sages et du personnel». Ainsi, le Gouvernement a pris la décision de lancer un projet de rénovation et d'extension de l'ancien siège de la Cour qui a duré 12 mois. D'un coût global de plus de 2 milliards de FCFA, le joyau réceptionné des mains de l'entreprise ayant procédé à la rénovation le 19 février 2021 et remis le 1er mars à la Cour Constitutionnelle est d'une superficie de 4300 m². Il est composé d'un bâtiment principal mis à neuf et abritant les membres de la Cour Constitutionnelle, le cabinet du Président, les bureaux du Vice-Président et des conseillers, du Directeur de Cabinet, la salle des audiences publiques, la salle de délibération, la salle des archives, l'infirmérie, le poste de sécurité et un parking de 08 véhicules.



Il y a aussi l'ensemble des autres bâtiments qui ont, eux aussi, été rénovés. « Aujourd'hui, la Cour a, en plus de tout ce qui a été cité, 03 complexes pour les Secrétaires Généraux, 01 complexe pour la Direction administrative, 10 bureaux Directeurs, 19 bureaux collaborateurs, 01 service d'informatic, une salle de réunion, des salles de dépouillement, des salles de documentation, une cuisine, un réfectoire (...) pour permettre aux membres de la Cour de dormir ici en cas de besoin » a expliqué le ministre José TONATO. Le Président de la Cour Constitutionnelle a remercié au nom des membres de la Cour, le Président Patrice TALON et son gouvernement « d'avoir fait en sorte que le cadre de vie et de travail des membres de l'Institution constitutionnelle soit amélioré ». Il dit prendre acte de ce que, quoi que confortable et amélioré, le siège définitif reste à Porto-Novo et que les dispositions sont prises pour que l'entretien de ce joyau rénové soit facile. « J'engage la Cour Constitutionnelle à assumer sa part d'obligation dans l'entretien de ces lieux », a-t-il laissé entendre.

Pour Joseph DJOGBENOU, la rénovation et l'extension du siège de la Cour sont dues à la modification du règlement intérieur de la haute juridiction en matière constitutionnelle qui permet à cette Institution d'être ouverte au public et les débats d'être rendus publics. Les citoyens ayant commencé par investir la Cour Constitutionnelle, il fallait un cadre plus approprié, une salle d'audience publique baptisée au nom de Monseigneur Isidore de SOUZA. C'est aussi une manière d'expression du renforcement de l'Etat de droit en facilitant l'accès à cette institution aux populations et en permettant aux sages et à leurs personnels de s'acquitter convenablement de leur mission.



Interdiction des ventes à la sauvette et mendicité dans les feux tricolores de Cotonou

La nouvelle équipe dirigeante de la Police municipale sensibilise



Descente dans la matinée de ce jeudi 4 mars 2021 de la Police municipale de Cotonou dans la ville. Conduits par leur nouveau directeur Marc Da Costa, les policiers municipaux

ont pris quartier très tôt au niveau des carrefours stratégiques de la ville. L'objectif de ce déploiement qui entre dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour le développement de Cotonou décliné par le maire Luc Sétoundji ATROKPO il y a quelques semaines, est de sensibiliser et de dissuader les vendeurs ambulants et autres mendiants qui prennent d'assaut ces lieux pour mener toute sorte d'activités commerciales. Il s'agit selon le patron de la police

municipale de sensibiliser et de prévenir les citoyens qui s'adonnent à ces pratiques qui n'honorent pas la ville de Cotonou avant de lancer la répression. Il a donc invité les Cotonaises et les Cotonois à être les relais de cette campagne de sensibilisation à l'endroit de leurs proches qui mènent leurs activités au niveau des carrefours.

La descente a également permis aux équipes de la police municipale de sensibiliser les citoyens au respect des gestes barrières contre

la propagation du Covid-19 notamment le port de masque.



Surpris par la Police municipale en train de déverser des eaux usées dans les caniveaux

Deux individus amendés et mis sous mandat de dépôt par le procureur

La nouvelle équipe dirigeante de la Police municipale engagée pour une ville de Cotonou plus propre et attrayante

Les Cotonois peuvent désormais compter sur leur Police municipale pour la protection des infrastructures et des ouvrages d'assainissement de la ville. C'est le moins qu'on puisse dire au

regard des prouesses que réalise cette unité. En effet faisant suite à une rencontre avec le maire de Cotonou Luc Sétoundji ATROKPO élargie à l'administration de la ville, le nouveau directeur de la Police municipale Jean-Marc Da COSTA et son adjoint le commissaire de deuxième classe Giulio SOGLO ont déployé des équipes de policiers municipaux

sur le terrain. Une initiative qui s'est avérée salutaire puisqu'au cours de leur patrouille, les policiers ont surpris en flagrant délit, deux individus en train de déverser des eaux usées dans les caniveaux.

Présentés au Procureur ce jeudi 4 mars 2021, les deux individus ont été mis sous mandat de dépôt par le procureur après avoir payé

une amende de 200 mille FCA à raison de 100 mille FCFA chacun dans les caisses du Trésor public. Toutes choses qui montrent que les temps ont changé et que conformément au Plan stratégique décliné par le Maire Luc Sétoundji ATROKPO pour le développement de Cotonou, l'incivisme n'aura plus droit de cité dans la ville.

La nouvelle Représentante de l'UNICEF au Bénin reçue en audience par le Ministre du Travail et de la Fonction Publique



Les conditions d'investissement au Bénin discutées au conseil économique de l'ambassade de France

Le conseil économique de l'ambassade de France a réuni le 18 février une trentaine d'opérateurs français sur le thème des conditions d'investissement au Bénin. Cet événement a été l'occasion de présenter les dernières évolutions du cadre législatif et réglementaire, de faire un point sur les nouveaux arrivants, sur les secteurs porteurs et sur la future zone économique spéciale de Glo Djigbé. Le conseil économique de l'ambassade de France, présidé par l'ambassadeur, Marc Vizy en présence du conseiller économique, Pascal Fourcaut, s'est tenu le jeudi 18 février 2021 et a rassemblé une trentaine de participants. La thématique retenue était « les

conditions d'investissement au Bénin ». M. Laurent Gangbès, directeur général de l'Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEx), était invité à présenter le sujet et à répondre aux questions des participants.

Laurent Gangbès a d'abord rappelé le cadre législatif s'appliquant aux nouveaux investisseurs au Bénin, avant d'aborder le sujet de la création de la zone économique spéciale de Glo Djigbé. La zone, que l'Etat béninois et le groupe singapourien Olam/Arise vont planter dans le cadre d'une société conjointe, s'étendra sur 1 640 ha qui seront progressivement aménagés.

M. Gangbès a présenté les

chiffres des créations d'entreprises qu'il s'agisse d'entreprises individuelles ou de sociétés, ainsi que leur tendance à la hausse qui se confirme sur les premières semaines de 2021. Cette forte progression qui concerne tous les secteurs est due en partie aux efforts du Gouvernement pour formaliser l'économie et aux nombreux projets de jeunes dans les applications et services liés à la téléphonie dont le transfert d'argent par téléphone mobile (mobile money).

En matière d'investissement étranger enfin, Laurent Gangbès a donné les exemples les plus marquants de ces deux dernières années. Il a notamment mentionné le groupe français VIPP

sentante sont convenues d'accorder les violons pour peaufiner des stratégies nécessaires pouvant leur permettre de mener efficacement cette lutte pour le bien être des enfants au Bénin. Un plan d'action sera élaboré à cet effet.



Interstis dans les centres d'appel (1 200 emplois actuels avec un objectif de 2 400 dans les mois à venir), le français WAKAPOU dans la filière du beurre de karité (250 emplois en zone rurale), un investissement allemand dans la fabrication de tuyaux PVC, ou encore l'implantation de Fénix (groupe Engie) dans la distribution de kits solaires.

Le lendemain, l'ambassadeur et le conseiller économique ont animé un webinaire du MEDEF qui a réuni plus d'une quarantaine d'entreprises françaises intéressées par un éventuel investissement au Bénin.

Ambassade de FRANCE

LOLO
ANDOCHE
PRÉT-À-PORTER

Unik **2.1**

Notre histoire reste Unik !



(+229) 97 01 04 90



Lolo Andoche



www.loloandoche.com